

[LE CHRU DE TOURS EST CERTIFIÉ PAR LA HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ]

Du 28 mars au 1^{er} avril 2022, le CHRU a accueilli 9 experts-visiteurs et un coordonateur de la Haute Autorité de Santé (HAS) venus évaluer le niveau de qualité de l'établissement. Plus de 60 services ont été auditionnés, de jour comme de nuit, tout au long de la semaine, à travers 5 méthodes d'évaluation. La HAS vient de rendre public son rapport : le CHRU de Tours est certifié.

RÉSULTATS DE LA COMMISSION NATIONALE DE LA CERTIFICATION

Pour être éligible à la certification, le score global, calculé à partir de résultats des critères standards et impératifs, doit être supérieur ou égal à 50 %.

Le 23 septembre dernier, la commission nationale de certification a délivré au CHRU de Tours le score de **94.05%**, soit le niveau «**Qualité des soins confirmée**».

La Haute Autorité de Santé (HAS) a rendu public sur son site internet le rapport de la certification, ainsi que d'autres liens concernant le CHRU de Tours. Retrouvez ci-dessous les liens vers le site de la HAS :

[> Décision de certification du CHRU de Tours 2022, cliquez ici](#)

[> Rapport de certification du CHRU de Tours 2022, cliquez ici](#)

[> Détails des établissements du CHRU de Tours certifiés, cliquez ici](#)



LA VISITE DE CERTIFICATION AU CHRU DE TOURS

Cette visite de certification a mobilisé l'ensemble des directions et des professionnels de santé. Durant 5 jours, les experts-visiteurs de l'HAS ont évalué 125 critères, répartis en 3 chapitres : le patient, les équipes de soins et l'établissement ; par le biais de 5 méthodes d'évaluation (le patient traceur ; l'audit système ; le parcours traceur ; les observations et les traceurs ciblés). Ces critères sont classés en 3 niveaux d'exigence : standards, avancés et impératifs. Au total, 17 critères étaient nommés comme impératifs et une mauvaise évaluation d'un d'entre eux pouvait compromettre la certification.

QU'EST-CE QUE LA CERTIFICATION ?

En place depuis 20 ans, la certification est une procédure indépendante d'évaluation obligatoire du niveau de qualité et de sécurité des soins dans les établissements de santé, publics et privés. Elle est réalisée tous les 4 ans par des professionnels (des pairs) mandatés par la Haute Autorité de Santé, nommés les experts-visiteurs.

4 enjeux principaux de la certification :

- Le développement de l'engagement des patients
- Le développement de la culture de l'évaluation de la pertinence et du résultat
- Le développement du travail en équipe, moteur d'amélioration des pratiques
- L'adaptation aux évolutions du système de santé

CONTACT PRESSE

Célia Robert - Chargée de Communication
CHRU de Tours - celia.robert@chu-tours.fr - 06 11 68 33 53 - 02 47 47 78 26